

Trafic d'êtres humains

Une Togolaise achète sa compatriote à 400 000 francs !

SCOM
Libreville/Gabon

L'acheteuse présumée est une sacrée veinarde pour l'instant. Et pour cause ! Elle est sortie libre du parquet de Libreville après son audition. Mais il ne s'agit que d'une liberté provisoire puisque la dame devra être entendue lors d'une audience sur le fond.

LES éléments de la direction de la Sûreté urbaine (DSU) viennent de neutraliser dame J.O., ressortissante togolaise, âgée de 29 ans, qui aurait acheté sa compatriote du même âge qu'elle, la nommée J. W. Selon les clauses

du contrat, la victime devait travailler comme bonne à tout faire pour rapporter de l'argent à son "propriétaire" pendant un certain temps. Le rapport d'investigation indique que J.W. serait arrivée au Gabon, il y a quatre mois, à la demande expresse de J.O., qui aurait déboursé la somme de 400 000 francs cfa pour l'acheter. A ce qu'il semble, la victime aurait été préalablement briefée sur le vrai but de son séjour au Gabon. A savoir: travailler comme esclave pour le compte de sa maîtresse. Elle aurait donc accepté d'effectuer ce voyage en terre gabonaise en



Photo : D.R

J.O., la Togolaise qui aurait acheté sa compatriote à des fins esclavagistes au Gabon, et qui a été neutralisée par les éléments de la Direction sûreté urbaine (DSU).

toute âme et conscience. Seulement voilà: quand l'"esclave" arrive à Libreville, elle a des problèmes de santé. Il se raconte même que l'état dans lequel J.W. est réceptionnée par J.O. est inquiétant pour les bonnes affaires de cette dernière. Malheureusement pour J.O., les Officiers de police judiciaire (OPJ) de la DSU sont informés rapidement de cette affaire par des personnes de bonne foi. Aussi, le samedi 10 mars dernier, est-elle mise aux arrêts. « Mon intention n'était pas tant de l'exploiter. En effet, je voulais simple-

ment venir en aide à une compatriote qui désirait venir au Gabon pour améliorer ses conditions de vie et soutenir sa famille restée au pays », s'est défendue la mise en cause. Malgré ces explications, la direction des investigations de l'unité des Forces de police nationale (FPN) a procédé au déferrement de l'intéressée devant le procureur de Libreville, le mardi 20 mars courant. Après avoir été auditionnée par un juge d'instruction, elle a bénéficié d'une liberté provisoire. Affaire à suivre donc.

Vol aggravé dans les quartiers Ondogo et Diba-Diba Zue et Makaya pris la main dans le sac



Photo : COE

Les deux suspects, Eddy Zue Eya et Davy Makaya (visage tuméfié).

COE
Libreville/Gabon

EDDY Zue Eya, alias "Silla", 21 ans, et Davy

Makaya, alias "Kader", 25 ans, ont été récemment pris nuitamment en flagrant délit de vol dans une habitation, par le propriétaire des lieux. Ils auraient, dans la même nuit, cambriolé quatre autres



Photo : COE

Le butin retrouvé à leur domicile...



Photo : COE

... proviendrait des maisons cambriolées.

maisons dans la zone d'Ondogo, dans le sixième arrondissement de Libreville, et de Diba-Diba, dans le premier arrondissement. Interpellés par la Police judiciaire (PJ), les deux délinquants ont été défermés devant le parquet de Libreville. Un troisième larron, qui serait leur complice, est en cavale. Dans sa déposition, Davy Makaya affirme bel et bien que ses deux présumés complices et lui se trouvaient dans la maison

où ils ont été surpris en train de voler. Cette nuit-là, alors que tout le monde est profondément endormi, le chef de famille est tiré de son sommeil par des bruits suspects provenant du salon. En se rendant sur les lieux, il aperçoit un individu en train de démonter son écran plasma, tandis que deux autres font le guet, debout devant la porte. Cri de détresse du propriétaire, et voilà tout le voisinage réveillé.

Deux des trois acolytes réussissent à sortir de la maison et à s'échapper. Mais, Davy Makaya, moins chanceux, est rattrapé par la foule, lancée à la poursuite des visiteurs indésirables. Celui-ci passera un sale quart d'heure. C'est d'ailleurs sous l'effet de la douleur qui lui est infligée que Makaya décide de coopérer. Aussi, conduit-il la foule en furie chez ses deux compères. Eddy Zue Eya est maîtrisé à son tour,

mais pas l'autre suspect, qui réussit à se tirer d'affaire en sortant par la fenêtre. Dans sa chambre, plusieurs effets, identifiés peu après par de nombreuses victimes comme étant les leurs. Les deux voleurs présumés ont été conduits à la PJ, où ils ont reconnu les faits. Ils méditent actuellement sur leur sort à la prison centrale, dans l'attente de leur procès. Le fugitif, lui, est activement recherché.

Droit de réponse de Setrag

LA Setrag entend rectifier les circonstances de l'événement tragique relaté dans l'article publié dans le journal L'Union du 21 mars intitulé "Accident tragique de train à Oyan, dans la région de Kango. Un passager trouve la mort en descendant d'un train en stationnement". Contrairement à ce que laisse croire cet article, le décès d'un passager circulant à bord du train omnibus N°733 du dimanche 18 mars 2018 en provenance d'Owendo pour Franceville n'est pas imputable à une chute sur le ballast lors de la descente du train. En effet, c'est alors que le train était stationné en gare d'Oyan, et que le passager concerné en était déjà descendu,

qu'il a soudainement été pris d'un malaise et s'est effondré. Les autres passagers (dont un médecin) qui se sont portés à son secours n'ont pu que constater le décès, leurs tentatives de réanimation étant demeurées infructueuses. Il ne s'agit donc pas d'un accident ferroviaire, mais bien d'un problème de santé indépendant des conditions de transport. La Setrag a, néanmoins, pris en charge le rapatriement de la dépouille mortelle et de la famille du défunt vers Owendo. La Setrag présente à la veuve et à la famille du défunt ses plus sincères condoléances et les assure de toute sa sympathie.

Patrick Claes, Directeur général

Notre réplique

Le cadavre de Roger Ndouneni serait-il en train de hanter la Setrag ? Le lendemain du décès de ce compatriote, nous avons pu obtenir un document de cette société relatant, dans les moindres détails les circonstances du drame. On y lit notamment ceci : « Circonstances : Trains N°733 arrivé à Oyan à 7h06. Monsieur Ndouneni Roger, à destination de Lastoursville, en descendant du train en stationnement vers 7h30 côté BV à 25 m du quai côté Mbel, avec une mauvaise réception

au sol, perd l'équilibre, glisse, tombe sur le ballast et reste allongé sans mot dire (...) Mesures prises : l'accidenté est mis en position latérale de sécurité à 7h31. 7h40, l'accidenté essaie de se relever avec l'aide de la police ferroviaire, du docteur Mounguengui Nash qui voyageait à bord du même train et de quelques volontaires. Sans se tenir debout, il est remis en position latérale de sécurité. 7h50 : décès probable ». Que nous vaut alors ce droit de réponse dans lequel la Setrag donne maintenant une autre version des faits ? Nos lecteurs apprécieront. La Rédaction